



Assemblée Générale de la Fédération des Entreprises Sociales pour l'Habitat 21 juin 2018

Protocole Etat / ESH pour l'accueil de jeunes en stage de classe de troisième et l'appui à la recherche de locaux pour le dédoublement des classes.

L'action du Gouvernement en matière éducative apporte une rupture novatrice dans le pilotage de ces politiques au profit des jeunes et de leurs familles. Il s'agit collectivement de construire une politique d'émancipation : c'est faire que partout, dans tous les lieux de la République, nos concitoyens parents, enfants, adultes, retrouvent leur dignité, retrouvent ce à quoi ils ont droit et que chacun puisse aller vers ce à quoi il aspire dans la République.

Lors de son discours du 22 mai 2018 « une chance pour chacun », le Président a rappelé les grands axes de la politique de l'Etat mis en œuvre depuis 2017.

Les entreprises sociales pour l'habitat (ESH) qui gèrent 50%¹ du parc HLM logeant 5 millions de personnes et qui construisent annuellement 58 000² nouveaux logements sociaux, sont des acteurs primordiaux de la gestion urbaine de proximité, partenaires de l'Etat et des collectivités locales, et bien souvent les derniers acteurs présents sur le terrain aux côtés de l'Education Nationale et des associations dans les quartiers.

Dédoublement des classes

Pour combattre la difficulté scolaire, l'Etat a décidé d'agir à la racine en portant une attention spécifique aux plus fragiles :

- En 2018 ce sont **5 600 classes de CP qui ont été dédoublées en REP+**.
- Aux rentrées suivantes, les CP et les CE1 en réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) seront dédoublés à leur tour.

¹ Soit un parc esh de 2,4 millions de logements sociaux.

² Confirmant la part toujours prépondérante des esh de 64% dans la production de l'ensemble des organismes hlm en 2017.

- La volonté d'**offrir à tous les élèves les mêmes chances de réussite** a conduit également à **renforcer l'aide aux familles monoparentales en situation de précarité économique**.

Les esh appuieront l'Etat dans sa recherche de locaux pour accueillir les nouvelles classes dédoublées. En proposant des locaux d'accueil en pieds d'immeubles, là où les opportunités seront identifiées par chaque esh en lien avec les Rectorats dans chaque Académie, en fonction des besoins.

Accès aux stages d'entreprise pour les jeunes des quartiers

Pour préparer l'accès au premier emploi, l'Etat a mis en place dans le cadre du parcours scolaire le stage d'observation et découverte en entreprise, en classe de troisième, d'une durée d'une semaine.

C'est devenu ainsi un élément essentiel pour tous les jeunes et notamment pour ceux qui souhaitent s'orienter en apprentissage après le collège, et surtout pour les jeunes des quartiers qui rencontrent des difficultés pour décrocher ce stage.

Les esh emploient plus de 35 000 salariés dont plus de la moitié sont des collaborateurs de proximité, au service des habitants (gardiens et employés d'immeubles de proximité).

Elles recrutent plus de 3000 personnes chaque année et proposent des emplois de tous niveaux de qualification (du CAP au BAC+5 et +). Elles ont mis en place des dispositifs d'insertion des jeunes et des personnes en recherche d'emploi en lien avec Pôle emploi mais créent aussi des outils de certification reconnus par la branche professionnelle comme le CQP au métier de gardien d'immeubles. Elles ont créés des écoles de gardiens (Franchir...) et s'engagent à travailler avec l'Etat sur un label parcours gardien.

Elles contribuent activement aux politiques de développement de l'emploi en :

- Mobilisant des clauses d'insertion dans les chantiers développés par les organismes en réhabilitation ou en construction notamment dans le cadre de l'ANRU.
- Accueillant des jeunes en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ;
- Soutenant les plateformes de coopération pour l'emploi dans les quartiers avec les autres acteurs (régies de quartier, missions locales..) et les actions de formation pour le retour à l'emploi vers les emplois au sein même du réseau (cf. « Environnement Solidaire », « Truck Food »,...).
- Développant des initiatives locales qui apportent une contribution à l'emploi et au développement économique dans les quartiers par la création de services aux locataires/habitants (cf. « La laverie solidaire ») de centres d'affaires de

quartier, de clubs d'entreprises partenaires pour favoriser l'emploi des jeunes des quartiers.

- Au niveau national la Fédération des esh a créé un fonds pour l'innovation sociale pour développer les actions menées par les associations en partenariat avec les esh au bénéfice des locataires/habitants.

Les projets d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité et de stages « découverte » efficaces sur les différents métiers et l'apprentissage des « savoir êtres » pour les élèves de 3^{ème} peuvent tout à fait être mis en place, en lien avec les établissements scolaires intéressés, pour développer un partenariat renforcé au profit des jeunes en devenir.

Les sociétés adhérentes à la Fédération contribueront avec leurs partenaires à l'engagement Présidentiel pour faire en sorte que 30.000 jeunes des quartiers puissent avoir leur stage, 15.000 portés par les entreprises tous secteurs confondus, 15.000 portés par l'Etat et ses services.

Pour ce faire les équipes RH des sociétés iront à la rencontre des jeunes dans les collèges pour leurs présenter nos métiers et en lien avec les représentants de l'Education Nationale.

Modalités de mise en œuvre

La Fédération mobilisera l'équipe du fonds pour l'innovation sociale des esh ainsi que son appui à la qualification de projets éligibles à ses règles dans une logique de partenariat associations/bailleurs sociaux et Etablissements Scolaires, ainsi que l'équipe RH/formation, et leurs réseaux.

Des réunions partenariales seront organisées par la Fédération, par Académie avec les représentants de l'Education nationale et les membres du réseau esh.

Un comité de suivi sera mis en place et se réunira à l'initiative de représentants de l'Etat, du Ministère de l'Education Nationale et de la Cohésion des Territoires, et de la Fédération des esh une fois par an.

Pour la Fédération des esh



Valérie FOURNIER

Pour le Ministère de
l'Education Nationale et le Ministère
de la Cohésion des territoires



Jean-Michel BLANQUER



Jacques MEZARD